



Chalonnnes sur Loire, 16 juin 2021

OFFRE D'EMPLOI

Animateur de la pause méridienne – H/F

En école maternelle et élémentaire publique ou privée.

La Ville de Chalonnnes-sur-Loire, membre de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, recrute un animateur périscolaire (H/F) pour ses temps de pause méridienne, à temps non complet (7 heures par semaine scolaire), pour la période du 02.09.2021 au 31.12.2021.

Placé(e) sous l'autorité du responsable Périscolaire, vous accueillerez, encadrez et animez un groupe d'enfants, dans le cadre du projet éducatif défini par la Ville de Chalonnnes-sur-Loire.

MISSIONS :

- Assurer un accueil de qualité auprès des enfants et des parents.
- Assurer l'animation des temps de restauration des enfants.
- Participer aux réunions de préparation et de bilan.
- Rendre compte auprès du responsable périscolaire des difficultés ou événements rencontrés avec les enfants.
- Effectuer les demandes de matériel et signaler tout manque auprès du responsable de service.
- Veiller à la sécurité des enfants.

PERIODES ET HORAIRES DES ACTIVITES :

- Lundi (1.75h), mardi (1.75h), jeudi (1.75h), vendredi (1.75h) en période scolaire.

TYPE DE CONTRAT :

- Contrat à durée déterminée : du 02.09.2021 au 31.12.2021.

SPECIFICITES DU POSTE :

- Affectation possible en école maternelle ou élémentaire.

PROFIL :

- Motivation pour le partage et la découverte d'un savoir-faire avec des enfants à travers des activités pédagogiques et ludiques.

CONTACT ET CANDIDATURE :

Contact pour informations : 02.41.74.10.81

Candidatures (CV et lettre) à transmettre à : rh@chalonnnes-sur-loire.fr ou par courrier à l'attention de Mme le Maire de Chalonnnes sur Loire – Hôtel de Ville – 49290 CHALONNES SUR LOIRE.

**

Informations complémentaires : Travailleurs handicapés : nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant.